

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 059-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0254

Déposée le: 27.02.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) (porte-parole)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Soutien aux proches aidants

Le rapport sur la politique du 3^e âge du canton de Berne 2011 affirme (p. 29) que « l'aide et le soutien aux personnes soignant un proche forment un élément-clé de la politique cantonale du 3^e âge ». Cette affirmation doit maintenant être traduite en faits.

Le Conseil-exécutif est chargé de faire des propositions sur la manière de renforcer le soutien aux proches aidants.

Il abordera notamment les questions suivantes :

1. sensibilisation des employeurs à la question de la compatibilité entre travail et prise en charge d'un proche ;
2. possibilité de verser des aides financières (sur le modèle de l'assurance-soins pratiqué en Allemagne) aux personnes qui réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle pour soigner un proche ;
3. prévention de la paupérisation des proches aidants ;

4. promotion de la formation continue des professionnels chargés de soutenir les aidants ;
5. coordination des offres permettant de décharger les aidants et coût de ces offres ;
6. nombre de structures d'accueil de jour, de nuit et de vacances pour les malades.

Développement

Les proches aidants constituent la plus grosse association de prise en charge de Suisse, mais une association sans statuts ni lobby. Si les soins que les personnes prodiguent à leurs proches étaient fournis par des professionnels, les pouvoirs publics auraient dû supporter un coût de 2,1 milliards de francs au total en 2007, plus un milliard de francs pour les soins que des personnes donnent à d'autres personnes hors de leur propre ménage. La valeur totale des soins fournis gratuitement dans le ménage ou hors du ménage dépasse de loin le coût des services de maintien à domicile (Höpflinger et al., 2011, trad.). Compte tenu de l'évolution démographique, il faut s'attendre ces prochaines années à une augmentation des prestations de soin.

Parallèlement, le nombre de professionnels diminue et les soins dispensés par les proches vont eux aussi se réduire, pour diverses raisons. Du fait des mutations sociales, les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité professionnelle jusqu'à l'âge de la retraite et elles n'ont donc guère le temps de s'occuper de leurs proches.

L'aide et le soutien aux personnes soignant un proche forment un élément-clé de la politique cantonale du 3^e âge, dit le rapport sur la politique du 3^e âge. L'apport des proches est essentiel dans le réseau de soins des personnes âgées tributaires d'une aide. Les parents s'occupent de leurs enfants, mais n'oublions pas que les enfants s'occupent aussi de leurs parents vieux et malades.

Il est dans l'intérêt de tous que les proches aidants soient soutenus et qu'ils puissent dispenser longtemps les soins à leurs proches sans tomber eux-mêmes malades.